

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de mai 2019, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	MAROC TELECOM	
	Casablanca	Paris
<b>Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité</b>		
Date de démarrage du programme	08/05/2019	
Date d'échéance du programme	06/11/2020	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	1 500 000 soit 0,17% (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	189 MAD	17,45 €
Cours minimum de vente	98 MAD	9,05 €
<b>Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité</b>		
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	225 000	39 309
	264 309 0,030%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR* et du CL**	<b>138 004</b> (96 314 dans le cadre du CL)	<b>7 347</b>
Cours moyen pondéré à l'achat	141,84 MAD	13,14 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR* et du CL**	<b>180 504</b> (113 814 dans le cadre du CL)	<b>3 824</b>
Cours moyen pondéré à la vente	146,37 MAD	13,10 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	182 500	42 832
	225 332 0,026%	

\* PR : Programme de rachat

\*\* CL : Contrat de liquidité